



## Infocapsule sur la COVID-19

Préparation et stock de la Réserve nationale stratégique d'urgence  
(Réponse aux préoccupations soulevées lors de la comparution devant le comité de la  
Chambre des communes en mai 2020)

**Déclaration :** Lors de la comparution de la ministre Hajdu et de la D<sup>re</sup> Tam à la Chambre des communes le 22 mai 2020, des préoccupations ont été soulevées quant à savoir si l'Agence de la santé publique du Canada avait averti le Cabinet au cours de la dernière décennie que la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) n'était pas suffisamment financée. D'autres critiques ont été formulées concernant l'état de préparation, les fournitures et la fermeture des entrepôts de la RNSU, ce qui a entraîné l'élimination de l'équipement de protection individuelle périmé. Ces infocapsules ont été élaborées à l'aide de messages déjà approuvés pour répondre aux questions éventuelles des médias.

### Messages clés

- Depuis 2012-2013, le budget de la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU), y compris les salaires et les frais de fonctionnement, est d'environ trois millions de dollars annuellement.
- De plus, des investissements ont été faits dans des initiatives particulières et des contre-mesures médicales, notamment un investissement de quatre ans, fait en 2015-2016, dans des contre-mesures médicales pour lutter contre la variole et la fièvre charbonneuse. Au cours des dix dernières années, ces investissements ont varié d'une année à l'autre et se sont élevés à plus de 79 millions de dollars.
- Le gouvernement fédéral a créé la RNSU en supposant que les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations locales seraient prêts à faire face aux situations d'urgence les plus courantes. La RNSU est donc destinée à fournir des biens en cas d'urgence sanitaire lorsque les ressources provinciales, territoriales et locales sont épuisées et à être la seule source de biens particuliers nécessaires pour des urgences de santé publique rares (par exemple, des vaccins ou des antidotes coûteux ou rarement utilisés).
- Les autorités s'approvisionnent habituellement en équipement de protection individuelle (EPI) directement auprès de fournisseurs connus, et les stocks de la RNSU ont toujours été relativement faibles.
- Les stocks de la RNSU font l'objet d'une vérification périodique et de nouvelles fournitures sont achetées régulièrement.



- Le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza est un document d'orientation fédéral, provincial et territorial à l'intention du secteur de la santé, qui vise à aider les autorités dans leur planification en cas d'urgence.
- Selon la dernière version, qui remonte à 2011, la disponibilité d'EPI devrait être examinée pendant la planification en cas de pandémie, et la constitution de réserves devrait être envisagée. Cependant, aucune quantité de stocks n'est précisée.
- En janvier 2020, l'Agence de la santé publique du Canada a commencé à surveiller l'écllosion de maladie à coronavirus en Chine, à évaluer les stocks de la RNSU et à acheter les fournitures nécessaires pour pouvoir intervenir en cas d'écllosion au Canada.
- Compte tenu de la nature sans précédent de la pandémie, le gouvernement verse des sommes considérables alors que la RNSU est appelée à jouer un rôle élargi et beaucoup plus actif en matière d'approvisionnement.

***Si l'on demande à savoir si des conseils relatifs à la RNSU ont déjà été donnés au Cabinet***

- Tous les fonctionnaires, quel que soit le ministère, sont tenus de respecter la confidentialité du Cabinet.

**Questions et réponses**

**Q1. L'Agence de la santé publique du Canada a-t-elle déjà demandé du financement supplémentaire au gouvernement ou émis l'avis que la Réserve nationale stratégique d'urgence était sous-financée?**

L'ASPC a demandé du financement supplémentaire lorsque cela était nécessaire. Au cours des dix dernières années, les investissements supplémentaires dans la Réserve nationale stratégique d'urgence ont varié d'une année à l'autre et se sont élevés à plus de 79 millions de dollars. Cela comprend, par exemple, des investissements supplémentaires dans les antiviraux, les contre-mesures médicales pour lutter contre la variole, la fièvre charbonneuse et le virus Ebola, ainsi que des ressources supplémentaires, telles que des produits pharmaceutiques, pour garantir des quantités suffisantes en cas de rassemblements de masse comme les Jeux panaméricains de 2015 et le Sommet du G7 de 2018.

**Q2. Pouvez-vous expliquer pourquoi le nombre d'entrepôts où sont conservées les fournitures de la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) a été réduit et si cela a entraîné une réduction de la quantité d'équipement de protection individuelle (EPI) que le gouvernement fédéral y garde?**

La RNSU du Canada contient des fournitures que les provinces et les territoires peuvent demander dans des situations d'urgence, comme pendant des écllosions de maladie infectieuse, des catastrophes naturelles ou d'autres événements touchant la santé publique,



lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes. Elle est destinée à compléter les fournitures stockées ou achetées par les provinces et les territoires, et non à les remplacer. Les provinces et les territoires doivent préparer et maintenir leurs propres capacités d'approvisionnement.

Au cours des dix dernières années, la RNSU s'est modernisée, et l'accent a été mis sur les fournitures médicales stratégiques que les provinces et les territoires ne conservent pas habituellement, comme des médicaments et des vaccins qu'il faut garder dans des conditions ambiantes contrôlées.

Après une évaluation indépendante du réseau d'entrepôts fédéraux réalisée en 2013, le nombre d'entrepôts de la RNSU, qui sont situés dans différentes régions du pays, est passé de neuf à six afin de rendre le système de distribution le plus efficace possible, sans réduire la capacité d'intervention. Par exemple, depuis la création de la RNSU, l'infrastructure de transport du Canada s'est améliorée de sorte qu'il est plus facile de respecter le même délai de livraison cible de 24 heures avec moins d'entrepôts.

Les stocks de la RNSU font l'objet d'une vérification périodique et de nouvelles fournitures sont achetées régulièrement. En janvier, l'Agence de la santé publique du Canada a commencé à surveiller l'éclosion de maladie à coronavirus en Chine, à évaluer les stocks de la RNSU et à acheter les fournitures nécessaires pour intervenir en cas d'éclosion au Canada.

### **Q3. Combien d'EPI a été jeté lors de la fermeture des trois entrepôts de la RNSU?**

Les responsables de la RNSU examinent les stocks régulièrement. Au moment de la fermeture d'un entrepôt, le matériel pouvant être utilisé est envoyé à d'autres entrepôts, et les articles périmés sont éliminés conformément à la *Directive sur l'aliénation du matériel en surplus* du Conseil du Trésor. À titre d'exemple, des articles périmés, dont des gants, des écrans faciaux, des bandages et des biscuits de survie, ont été éliminés en 2018. L'année suivante, environ 2 millions de masques périmés et 440 000 gants périmés ont été éliminés au moment de la fermeture de l'entrepôt de Regina. Ces fournitures avaient été achetées en 2009 et dataient de plus de cinq ans, délai d'utilisation recommandée par le fabricant.

Bien que l'Organisation mondiale de la Santé permette le don d'EPI, l'équipement doit être garanti par le fabricant pendant au moins deux ans. Il doit donc être donné deux ans avant sa date de péremption.

L'ASPC suit des lignes directrices strictes lorsqu'elle distribue du matériel. Si elle n'est pas en mesure d'en garantir la qualité, elle ne l'envoie pas. Même si les orientations fournies par Santé Canada permettent l'envoi de certaines pièces d'EPI périmées pendant que sévit la pandémie actuelle de COVID-19, l'ASPC examinerait de très près tout équipement qui est périmé, selon les indications du fabricant.

### **Q4. La RNSU est-elle conforme aux lignes directrices en matière d'EPI contenues dans le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza?**



Le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza est un document d'orientation fédéral, provincial et territorial à l'intention du secteur de la santé, qui vise à aider les autorités dans leur planification en cas d'urgence.

Selon le Plan de 2006, les plans doivent garantir un approvisionnement continu en fournitures pour l'influenza et d'autres infections pendant une période de 16 semaines (soit deux vagues pandémiques) afin de remédier aux interruptions sporadiques des chaînes d'approvisionnement (comme les interruptions de la poste et des services de messagerie, les fermetures de frontière et les limites d'approvisionnement).

Selon la dernière version, qui remonte à 2011, la disponibilité d'EPI devrait être examinée pendant la planification en cas de pandémie, et la constitution de réserves devrait être envisagée.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont chargés de fournir les médicaments, les fournitures et l'équipement nécessaires à la prestation des services de soins de santé en cas de pandémie.

La RNSU est destinée à fournir des biens en cas d'urgence sanitaire lorsque les ressources provinciales, territoriales et locales sont épuisées. Les stocks d'EPI qu'elle contient ont toujours été relativement faibles.